

---

La *Direction des télécommunications* est chargée de l'administration et de l'exploitation du réseau canadien de communications diplomatiques qui assure l'envoi et la réception des dépêches par télégraphe, téléscripteur ou télex, et fournit les services du courrier et de la valise diplomatiques entre Ottawa et les missions à l'étranger. Elle voit aussi à l'installation et à l'entretien du service téléphonique dans certains postes à l'étranger; elle organise des cours de formation pour les opérateurs d'appareils de télécommunication, les techniciens et d'autres catégories de personnel; elle s'occupe enfin de l'achat, de la location et de l'entretien de tout le matériel de télécommunication.

Le *Bureau des finances et de l'administration* fournit des services de soutien au Ministère par l'entremise de quatre directions: la Direction des finances, la Direction des services de gestion, la Direction du matériel, et la Direction des biens. Conformément aux directives du Gouvernement, ces services de soutien sont intégrés, pour la plupart, aux services de l'État à l'étranger, à l'exception des opérations militaires. Le Ministère a adopté, conformément à la politique du Gouvernement, un régime décentralisé de gestion financière qui devrait permettre une administration plus souple et efficace de son programme à l'étranger.

La *Direction des finances* assure une vaste gamme de services comptables et financiers au sein du Ministère, y compris la coordination et le recueil des prévisions budgétaires annuelles qui doivent être soumises au Conseil du Trésor, le maintien de contrôles financiers à l'égard de tous les crédits ministériels, la comptabilité fiscale et la présentation de rapports au Receveur général, la comptabilité de caisse à l'intention du ministère des Finances, l'établissement de la partie des *Comptes publics* qui intéresse le Ministère et la vérification de toutes les dépenses et de toutes les recettes en fonction des politiques et des règlements parlementaires, administratifs et ministériels.

Par suite de l'intégration des services de soutien administratif au chapitre des activités à l'étranger, la Direction doit maintenant établir les procédures financières que doivent suivre tous les ministères du Gouvernement canadien dans les missions à l'étranger.

La *Direction des services de gestion* joue, d'une manière générale, un rôle d'expert-conseil en gestion interne et en systèmes pour le compte du Ministère. Elle examine des situations ou des problèmes donnés qui se posent à l'administration centrale ou dans les missions.

Une des tâches précises confiées à la Direction des services de gestion est d'élaborer progressivement un système informatique intégré

---